

Les crédits

Comme cela a été répété à maintes reprises dans le débat d'aujourd'hui, personne ne va prendre sa retraite avant la fin de la présente législature. Le gouvernement a beaucoup de pain sur la planche tant en matière de réforme dans nombre de secteurs qu'en ce qui concerne tout le processus d'établissement du budget. En fait, ces questions sont autrement plus pressantes que celle-là.

Malgré tout, je comprends le sentiment des Canadiens sur la question des pensions et le besoin de réforme. Nous avons dit qu'un peu plus d'un an après notre arrivée au pouvoir, nous présenterions à la Chambre un projet de réforme des pensions des députés, projet qui serait conforme aux engagements pris dans le livre rouge.

Ces engagements, je le répète, visent à mettre fin au cumul de pension et de traitement, pour que les députés qui cessent de remplir des fonctions de député ne puissent pas toucher à la fois une pension et un salaire tiré d'un autre emploi à plein temps pour le compte du gouvernement. Qu'ils travaillent pour le gouvernement ou occupent un poste auquel ils ont été nommés par le gouverneur en conseil, ils ne pourraient pas avoir un travail à plein temps et rémunéré au gouvernement, tout en touchant la pension de député.

• (1255)

On l'a démontré amplement aujourd'hui, même si la Chambre n'est pas encore saisie de ce projet de loi. Bien sûr, il n'est pas encore en vigueur. Néanmoins, le premier ministre a annoncé aujourd'hui que le gouverneur général désigné, qui est un ancien député fédéral et un sénateur, renoncerait à sa pension pendant qu'il toucherait le traitement de gouverneur général du Canada. Le gouverneur général désigné l'a fait de bonne grâce, ce qui est tout à son honneur.

Lorsque la loi entrera en vigueur, elle empêchera les députés ou les sénateurs de toucher un traitement en même temps que leur pension de retraite. Cet engagement était certes exposé très clairement dans le livre rouge. Je le répète aujourd'hui: le gouvernement est déterminé à déposer rapidement une mesure législative pour mettre fin à la double rémunération.

Pour ce qui est de l'âge minimal, là encore, le livre rouge traitait de la préoccupation selon laquelle des députés qui prennent leur retraite de la Chambre à un très jeune âge, dans la quarantaine, touchent une pleine pension bien avant l'âge où les Canadiens prennent habituellement leur retraite, et cette pension s'ajoute au traitement qu'ils reçoivent dans leur nouvelle carrière. De toute évidence, cela augmente leur revenu.

En général, les Canadiens ne bénéficient pas d'un tel régime de retraite. Beaucoup d'entre eux m'ont exprimé leur préoccupation et leur opposition à cet égard. Je le répète, le gouvernement est entièrement prêt à s'attaquer à la question de l'âge minimum pour le versement d'une pension aux anciens députés de la Chambre. Cet engagement se trouve dans le livre rouge et, je le répète, nous avons l'intention de régler cette question sous peu

en faisant une présentation, une déclaration à la Chambre, avant la fin de l'année en cours.

Un autre élément, non mentionné dans le livre rouge, a été ajouté à ce dossier en réponse à un argument formulé plus tôt par les députés du troisième parti. Il s'agit de l'option de refus ou de renonciation au régime de retraite, quel qu'il soit. Les députés de ce troisième parti veulent avoir la possibilité de ne pas y participer.

Même si cette option n'a pas été offerte jusqu'à maintenant, le premier ministre a clairement déclaré à la Chambre que cette possibilité serait donnée aux députés. En fait, les députés auront, au moment opportun, le choix de participer ou non au régime de retraite. Si la députée de Beaver River et ses collègues ne veulent pas y participer, comme ils l'affirment depuis un certain temps, ils seront libres de ne pas s'inscrire. Chaque député pourra prendre sa propre décision et déterminer s'il veut ou non participer à ce régime.

De nombreux députés renoncent à leurs meilleures années de productivité financière pour servir le public. Le régime de retraite représente pour eux une protection supplémentaire, et je sais que tous les députés réfléchiront très sérieusement à cette question.

Je suis certain que même les députés du troisième parti y accorderont une attention personnelle. Après tout, leur détermination à vouloir réduire leur rémunération semble faiblir un peu. Ils commencent à comprendre qu'ils ont besoin des sommes accordées, en raison des heures qu'ils consacrent au service de leurs électeurs et de la nécessité de devoir entretenir deux résidences, l'une ici et l'autre dans leur circonscription. Ils comprennent quel est le coût de la vie et le coût rattaché à cette façon de vivre. Par conséquent, leur détermination à cet égard fléchit.

Je crois que nous assisterons à des revirements, lorsque viendra le temps de prendre la décision cruciale de participer au régime ou d'en être entièrement exclu et sans protection aucune.

• (1300)

Je ne dirais pas que ces gens sont tout à fait sans protection, car certains collègues de la députée de Beaver River profitent eux-mêmes d'un cumul de pension et de traitement, pour avoir siégé dans d'autres assemblées législatives, et ont d'autres rentrées d'argent que la rémunération qu'ils reçoivent à titre de députés.

Ils savent que ce cumul de pension et de traitement existe. Je pense qu'ils comprennent à quel point il est difficile d'abandonner une rémunération. Ils vont aussi s'apercevoir qu'ils devront, à l'avenir, se pencher très sérieusement sur leur propre protection, ainsi que sur celle de leur famille au chapitre des pensions. L'adhésion à un régime privé devient une autre solution avancée.

Certaines propositions en ce sens ont été formulées, notamment dans la motion d'aujourd'hui, même si je suis d'accord avec mon collègue, le député de Bellechasse, pour dire que cette motion est tout à fait vague. Elle est ambiguë, boiteuse de par son libellé et prématurée. Nos vis-à-vis gaspillent leur temps en